



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 15 DECEMBRE 2025

Délibération n°2025-058

Date de la convocation :
11/12/2025

Membres	14
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 DECEMBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique BOUCHER- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Mme Sandrine GASNIER -

Etaient absentes excusées ayant donné pouvoirs : Mélanie GILLOIRE à Dominique ORION- Emilie LASSIER à Matthieu POUROL

Etais absent : Bruno BASILE

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

Modification du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire du 03 octobre 2017

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Suppression d'un agent technique titulaire à temps partiel parti en retraite
- Modification du temps de travail d'un emploi d'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL à compter du 1^{er} janvier 2026

et

D'adopter les tableaux des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur	B	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE Agent technique territorial	C	1	35 heures
TOTAL		2	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de CRAVANT-LES-COTEAUX, chapitre 012, article 6411

EMPLOIS CONTRACTUELS	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Agent service postal (CDI)	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE Agent technique territorial (CDD) Agent technique territorial (emploi saisonnier)	1 1	24 heures 35 heures
TOTAL	3	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois contractuels ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2025
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de CRAVANT-LES-COTEAUX, chapitre 012, article 6413

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 22/12/2025
Notification ou publication le 22/12/2025

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 22/12/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

